

- **Délibération : Vente de bien de sections au Villard**

Un particulier a fait la demande pour acquérir une partie (300 m<sup>2</sup> environ) de la parcelle D 1088 qui fait 1990 m<sup>2</sup> au Villard afin de procéder à la mise aux normes de l'assainissement déjà présent sur la partie communale. Le conseil municipal a émis un avis favorable pour la vente d'une partie de la parcelle D 1088 au prix de 10 € le m<sup>2</sup>, les habitants électeurs de la section du Villard sont convoqués le samedi 26 octobre pour se prononcer sur cette vente.

**VOTE : 13 POUR**

- **Délibération : Programme New-Deal : couverture téléphonique**

Le département de la Haute-Loire a sollicité une étude de la part de différents opérateurs concernant la couverture téléphonique. Ils ont mis en évidence la possibilité d'installation d'un pylône sur un site notamment celui du Brandy-Bas.

**VOTE : 12 POUR, 1 ABSTENTION**

- **Délibération : DM n°2 Centre de Vie Cœur du Bourg**

Des ajustements du budget Centre de Vie Cœur du Bourg sont nécessaires pour comptabiliser les échéances d'emprunts du mois de novembre.

**VOTE : 13 POUR**

- **Délibération : Convention avec Saint-Julien d'Ance concernant le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI)**

La convention avec la commune de Saint-Julien d'Ance arrive à son terme le 05 novembre 2024, elle doit être reconduite. Le montant demandé à la commune de Saint-Julien d'Ance pour les frais de fonctionnement des enfants scolarisés sur notre commune a été fixé à 700 €. La convention est reconduite pour une période de 3 ans.

**VOTE : 13 POUR**

- **Délibération : Convention pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage partielle**

La commune de Saint-Pal-de-Chalencon fait partie du dispositif « Villages d'Avenir ». La commune a proposé différents projets au dispositif : la réhabilitation du gymnase et la réhabilitation de la salle communale. L'agence d'ingénierie « INGE 43 » propose une convention de prestations de services pour les missions d'assistance à maîtrise partielle pour la réhabilitation de ces 2 bâtiments.

**VOTE : 13 POUR**